الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus définitif relatif à une offre d'actions « VINCI », réservée aux salariés du groupe

Rabat, le 30 mai 2025

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 30 mai 2025 le prospectus définitif relatif à une augmentation de capital et/ou cession d'actions de VINCI réservée aux salariés du groupe.

L'opération se fera par l'émission et/ou cession d'un maximum de 8 848 427 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : FREYSSIMA MAROC, CEGELEC MAROC, DUMEZ MAROC, SOGEA MAROC, SOLSIF MAROC, EXPROM FACILITIES, VIGIPROM et SIXENSE MAROC.

Le prix de souscription a été fixé à hauteur de 125,33 euros, soit 1 308,91 dirhams.

La période de souscription s'étalera au Maroc du 2 au 13 juin 2025.

Le prospectus définitif est complété par :

- Les Documents d'Informations Clés des FCPE « CASTOR International » et « CASTOR International Relais 2025 » et leurs règlements ;
- Le règlement du P.E.G.A.I du Groupe VINCI, dans sa version consolidée au 31 janvier 2025 ;
- Le document d'enregistrement universel 2024 de VINCI déposé auprès de l'AMF le 28 février 2025 sous le numéro D.25-0064.

L'intégralité du prospectus définitif visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus, à BMCI et sur le site internet de « VINCI ».

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/017/2025

Contact :
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
OperationsFinancieres@ammc.ma
05 37 68 89 71